



Indice de Perception de la Corruption 2019

Analyse des principaux résultats

Hajer Mehouchi

La présente note est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Ce document est élaboré par Mme HAJER MEHOUACHI, sous la supervision de Mme AFFET BEN ARFA, Directrice Centrale de la Compétitivité et de Mr HEITHEM ZAMMALI, Directeur des Etudes sur la Compétitivité de l'Entreprise.

Table des matières

I. Principaux résultats	4
1- Au niveau Mondial :	4
2- Au niveau des pays arabes :	7
3- Au niveau des pays maghrébins :	9
II. Résultats de la Tunisie :	10
Conclusion :	13
Annexes	14

Introduction

L'indice de perception de la corruption (IPC) a été établi, pour la première fois, en 1995 par International Transparency International en tant qu'indicateur composite utilisé pour apprécier les perceptions de la corruption dans le secteur public dans 180 pays et territoires. Au cours des 20 dernières années, les sources retenues pour mesurer l'indice et la méthodologie adoptée ont été ajustées et affinées. En 2012, la méthodologie a fait l'objet de profonds changements pour permettre d'effectuer des comparaisons de scores dans le temps, chose qui n'était pas possible auparavant.

Le rapport sur la corruption pour l'année 2019 étant publié le 23 janvier 2020, cette note s'intéresse à l'analyse de ses résultats en se focalisant, dans une première partie, sur les pays arabes et les pays maghrébins. Quant à la deuxième partie, elle sera réservée aux résultats enregistrés par la Tunisie.

I. Principaux résultats

1- Au niveau Mondial :

Le score moyen observé pour l'année 2019¹ se situe à 43/100 seulement et parmi les 180 pays de l'échantillon, plus des deux tiers ont un score inférieur à 50². En termes d'évolution et depuis 2012, seuls 22 pays ont considérablement amélioré leurs scores, dont l'Estonie, la Grèce et le Guyana, alors que 21 pays ont sensiblement régressé, parmi lesquels on trouve l'Australie, le Canada et le Nicaragua.

Le classement de cette année, à l'instar des années précédentes, est mené par les économies nordiques avec des scores situés entre 84 et 87/100. Ainsi, le Danemark, (87/100), la Finlande (86/100), la Suède (85/100) et la Norvège (84/100) figurent parmi les 10 premières places.

Le rapport montre aussi que 4 pays du G7 ont perdu des positions comparativement à l'année 2018. Il s'agit du **Canada** (-4), de la **France** (-3), du **Royaume-Uni** (-3) et des **États-Unis** (-2). L'**Allemagne** et le **Japon**, quant à eux, n'ont connu aucune amélioration bien qu'ils aient gardé leurs places dans le top 20 du classement. Par contre, l'**Italie** a gagné un point en termes de score et deux rangs dans le classement mondial.

1 - Voir méthodologie en annexe

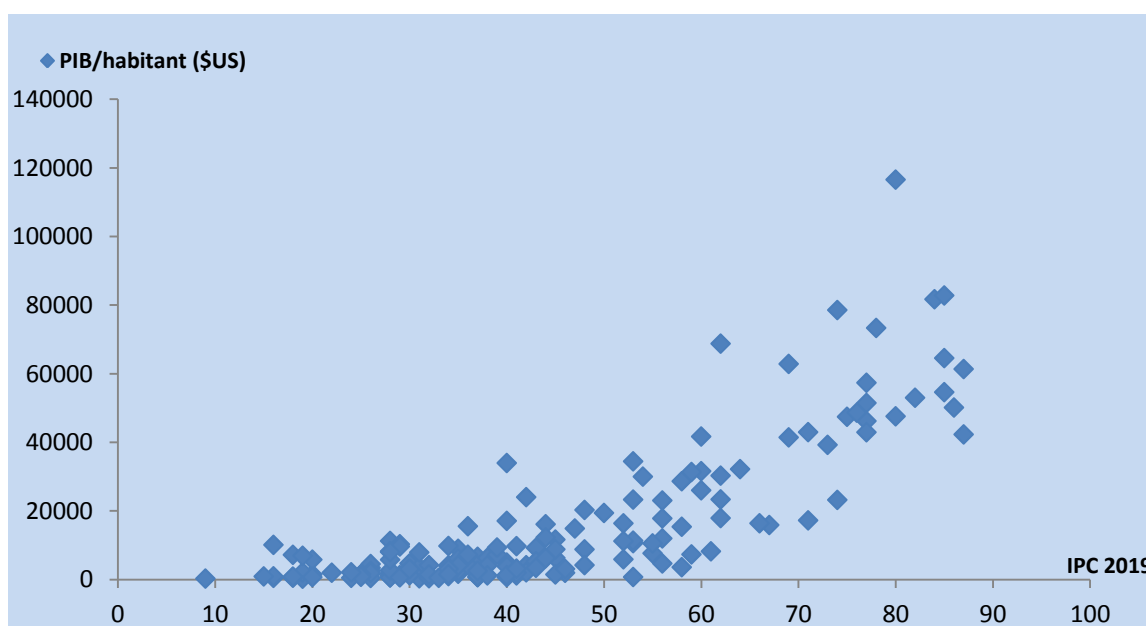
2 les pays qui ont un score inférieur à 49/100 sont considérés comme étant des démocraties imparfaites,

Top 10 du classement mondial en 2019

Pays	score	Rang
Danemark	87	1
Nouvelle Zélande	87	1
Finlande	86	3
Singapore	85	4
Suède	85	4
Suisse	85	4
Norvège	84	7
Pays Bas	82	8
Allemagne	80	9
Luxembourg	80	9

Selon Transparency, l'incapacité chronique de la plupart des pays à contrôler efficacement la corruption est liée étroitement au niveau de la démocratie dans ces pays, dans la mesure où les pays les plus démocratiques sont souvent les moins corrompus. Mais, peut-on dire que les pays les plus riches sont aussi les moins corrompus ?

A travers le graphique suivant, nous avons essayé de trouver des éléments de réponse à cette question. Le graphique nous montre une certaine relation entre le PIB par habitant et l'indice de perception de la corruption pour les 180 pays de l'échantillon.



Selon ce graphique, plus le PIB est élevé, plus l'indice de perception de la corruption se rapproche de 100. Donc, les pays riches semblent, ainsi, être les moins corrompus. Ce constat est à nuancer eu égard à l'existence de certains pays riches et qui ont un indice de perception de la corruption inférieur au score moyen comme le Kuwait (40/100) et le Bahreïn (42/100).

Par ailleurs, le rapport a montré que les pays où il y a une certaine séparation entre le pouvoir politique et le pouvoir économique, à travers des réglementations sur le financement des campagnes électorales et des consultations politiques par exemple, figurent au top 20 du classement mondial avec un score moyen de 70/100. Par contre, les pays où la relation entre le pouvoir économique et le pouvoir politique n'est pas contrôlée et réglementée ont eu un score moyen de 35/100.

La Norvège (7^{ème} rang), avec sa démocratie de proximité³, nous donne l'exemple d'un pays qui a su instaurer une transparence dans la relation entre argent et politique. Cette fameuse relation, bien que trop controversée, est inévitable dans le monde entier⁴.

Dans le même contexte, une intégrité nationale est observée dans les pays occupant les premiers rangs dans la lutte contre la corruption. Cependant, le rapport montre que cette intégrité ne se reflète pas toujours à l'international. Ainsi, en 2019, de nombreux scandales ont démontré que la corruption transnationale est souvent facilitée, permise et acceptée dans les pays nordiques, en apparence exempts de corruption ainsi que dans d'autres pays qui occupent des rangs avancés dans le classement. Parmi ces scandales on peut citer :

- Les FISHROT Files⁵ (Islande) ;
- L'affaire TELECOM⁶ (Suède) ;
- L'affaire SNC-LAVALIN⁷ (Canada) ;

3 - *Participation des citoyens à la gestion des services publics locaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.*

4- **YVES MENY, L'ARGENT ET LA POLITIQUE, avril 1993**

5- Samherji, l'un des plus grands conglomérats de pêche d'Islande, aurait soudoyé des fonctionnaires du gouvernement namibien pour obtenir des droits sur des quotas de pêche massive. L'entreprise a créé des sociétés écrans dans des paradis fiscaux. De nombreux fonds ont été déposés dans les comptes de la DNB, banque publique norvégienne. La banque fait actuellement l'objet d'une enquête du département norvégien de délinquance économique.

6- En 2019, Ericsson, le géant suédois des télécommunications, a été contraint de payer une amende de plus d'un milliard de dollars pour régler une affaire de corruption transnationale concernant sa campagne de 16 ans de « cash for contracts ».

- Le scandale de la DANSKE BANK⁸ (Dannemark) ;
- L'affaire Gunvor⁹ (Suisse).

Ces scandales montrent que l'application des lois contre la corruption transnationale au sein de certains pays de l'OCDE est aussi faible que dans les pays en développement. D'après Transparency, le rôle démesuré de certaines entreprises dans l'économie de leur pays leur permet d'obtenir des appuis politiques au détriment de la responsabilité et de l'intégrité.

2- Au niveau des pays arabes :

Le score moyen de la région MENA est de 39/100, n'ayant enregistré aucun changement par rapport à l'année 2018. Toutefois, le rapport a souligné l'existence d'un certain progrès dans l'amélioration du contrôle de la corruption.

Top 10 des pays arabes en 2019

Pays	Score	Rang
Émirats Arabes Unis	71	21
Qatar	62	30
Arabie Saoudite	53	51
Oman	52	56
Jordanie	48	60
Tunisie	43	74
Bahreïn	42	77
Maroc	41	80
Koweït	40	85
Egypte	35	106

Par ailleurs et à l'instar de l'année 2018, les Emirats Arabes Unis mènent le classement régional en 2019 avec un score de 71/100 (contre 70 en 2018), ayant gagné, de la sorte, deux

7- Un ancien cadre de l'entreprise de construction SNC-Lavalin a été condamné en décembre pour des pots-de-vin versés par l'entreprise à la Libye.

8 - Cette banque a fait l'objet d'une enquête en 2019 pour son rôle dans le traitement des paiements suspects de clients non résidents à haut-risque, principalement de Russie, via l'Estonie.

9- En 2019, Gunvor, un négociateur de matières premières suisse a été condamné à payer la somme record de 97 millions de dollars en lien avec des actes de corruption par ses employés et des fonctionnaires au Congo et en Côte d'Ivoire.

rangs dans le classement mondial (21^e contre 23^e en 2018). Ils sont suivis par le Qatar qui a gardé le même score que celui de 2018 (62/100) tout en gagnant 3 places en termes de classement mondial (30^{ème} contre 33^{ème} en 2018).

Pour ces deux pays, il ressort du rapport que le niveau élevé de leurs scores par rapport aux autres pays de la région n'est pas totalement expliqué par les mesures de lutte contre la corruption, mais est attribuable, en partie, à leur niveau de développement, à savoir une administration publique efficace et des niveaux élevés du produit intérieur brut (PIB), de santé et d'éducation.

Le rapport souligne, cependant, que ces deux pays manquent encore d'institutions et de respect des droits politiques. Cela laisse le contrôle de la corruption tributaire de la volonté du pouvoir politique, qui peut changer soudainement et démolir toute amélioration des efforts anti-corruption.

Les enquêtes menées par Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP) et le Center for Advanced Defence Studies (C4ADS) ont montré que Dubaï est devenue une plaque tournante mondiale active pour le blanchiment d'argent. Selon Transparency, un bien immobilier à Dubaï d'une valeur de plusieurs millions de livres peut être acheté en échange d'argent comptant. En conséquence, Dubaï est devenue un paradis pour le blanchiment d'argent, où les criminels corrompus et autres personnages peuvent acheter une propriété luxueuse sans aucune restriction.

Dans le même registre, le rapport fait ressortir que les pays arabes les plus touchés par la corruption sont la Syrie qui a obtenu un score de 13/100, suivie par le Yémen avec un score de 15/100. Ces deux pays se distinguent par la baisse du score la plus marquée de ces dernières années. En effet, le Yémen, en guerre depuis 2011 et où le gouvernement siège encore en Arabie Saoudite, a perdu 4 points dans son score au cours des cinq dernières années, passant de 19/100 en 2014 à 15/100 en 2019.

Quant à la Syrie, qui a connu des conflits violents ces dernières années, elle a vu son score chuter de moitié au cours des sept dernières années, passant de 26/100 en 2012 à 13/100 en 2019. Ce recul reflète en partie la relation directe entre le conflit armé, les violations graves des droits de l'homme, l'instabilité des institutions gouvernementales et l'absence totale de droits politiques et de contrepoids avec la corruption.

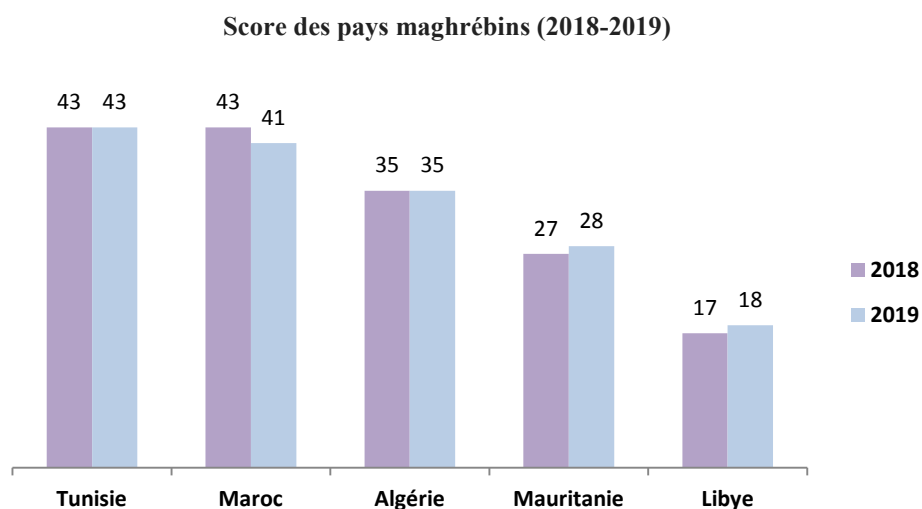
En somme, Transparency a mentionné que la région arabe doit fournir des efforts en matière de lutte contre la corruption du fait qu'elle est marquée par un manque d'intégrité politique

significatif. A ce titre, les principales recommandations concernant cette région tournent autour des éléments suivants :

- la garantie des libertés politiques, avec plus de place pour la responsabilité et une meilleure protection des dénonciateurs, des journalistes et des militants ;
- la révision des lois électorales pour garantir la solidité et l'efficacité des parlements tout en veillant à la transparence du financement des campagnes électorales et à la lutte contre le détournement des fonds publics lors des élections démocratiques ;
- l'engagement des citoyens dans la lutte contre la corruption ;
- l'indépendance des agences de contrôle des institutions judiciaires ;
- la mise en œuvre des lois sur l'accès à l'information.

3- Au niveau des pays maghrébins :

"Le Maroc et la Tunisie continuent de présenter des tableaux mitigés avec des efforts de réforme substantiels, mais aussi des défis considérables", note Transparency.



Ainsi, la Tunisie (74^e) affiche le niveau de corruption le moins élevé au niveau du Maghreb et le Maroc vient en deuxième position tout en perdant 7 places (80^e en 2019 contre 73^e en 2018) et 2 points dans le score global (41 contre 43/100) et ce, en dépit de son orientation vers une politique de lutte contre la corruption depuis 2005. En effet, le Maroc a élaboré des programmes nationaux de lutte contre la corruption en 2005 et 2010 et a ratifié la Convention des Nations-Unies contre la corruption en 2007. De même, il a engagé un certain nombre de réformes juridiques et institutionnelles, outre le lancement de la stratégie nationale de lutte contre la corruption en 2016.

L'Algérie, qui a obtenu le même score qu'en 2018 (35/100), perd une place (106^e contre 105^e). Toutefois, ce pays a entamé en 2019 une démarche de lutte contre la corruption qui se manifeste dans la poursuite judiciaire d'un nombre d'anciens haut responsables, à leur tête les deux ex-premiers ministres qui ont été condamnés à 12 ans et 15 ans de prison ainsi que d'anciens ministres et hommes d'affaires impliqués dans des affaires de corruption. En Algérie, l'année 2019 était celle de la lutte contre la corruption par excellence. Le maintien de cet engagement permettrait à ce pays d'améliorer son classement dans les années à venir.

Quant à la Mauritanie, elle a enregistré la meilleure amélioration dans le classement en avançant de 7 places pour se positionner 137^e en 2019 contre 144^e en 2018 avec un score en légère amélioration (28 contre 27/100). Malgré cette amélioration, le classement de la Mauritanie reste, tout de même, décevant pour un pays qui jouit de très importantes ressources naturelles associées à une petite population. A ce titre, l'organisation de lutte contre les crimes économiques Sherpa¹⁰ le considère comme un pays où règne la corruption pandémique, aggravant, de la sorte, la crise sociale dans ce pays.

Enfin, la Libye, 168^{ème}, gagne 2 rangs depuis 2018 et un seul point dans son score global (18 contre 17/100). Ce pays, qui plonge dans le chaos depuis la chute du régime de Kadhafi, est au bas du classement régional et mondial. L'affaire des fonds libyens gelés en Belgique fut le plus grand scandale financier dans ce pays.

II. Résultats de la Tunisie :

« En Tunisie, le manque d'application des lois et règlements est un défi majeur. Sans mécanismes de mise en œuvre appropriés et décrets administratifs, les lois resteront sans effet », note Transparency.

Ainsi, pour l'année 2019 et en perdant un rang par rapport à 2018, la Tunisie arrive à la 74^{ème} place sur 180 pays, ex-æquo avec la Bulgarie, les Jamaïques, l'Arménie et le Bahreïn. En Afrique, elle est devancée par 9 pays (Seychelles, Botswana, Cap Vert, Rwanda, Ile Maurice, Namibie, Sao Tome et Principe, Sénégal et Afrique du Sud). Au niveau des pays arabes, la

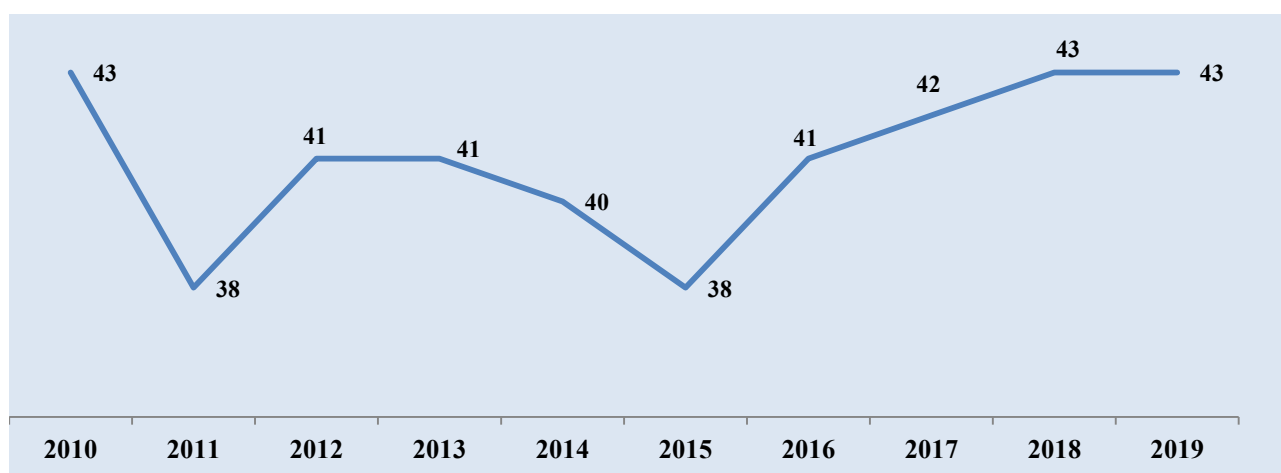
10- Sherpa est une organisation à but non lucratif créée en 2001 dont l'objet est de protéger et défendre les populations victimes de crimes économiques. Sherpa rassemble des juristes et des avocats venus de divers horizons, et travaille en étroite collaboration avec de nombreuses organisations de la société civile à travers le monde.

Tunisie arrive à la 6^{ème} place (contre 7^{ème} en 2018) devancée, notamment, par les Émirats Arabes Unis, le Qatar, l'Arabie Saoudite, Oman et la Jordanie.

Le score de la Tunisie n'a pas changé depuis le classement de 2018 et reste évalué à 43/100. Il est à rappeler que selon Transparency, les pays qui ont un score inférieur à 49/100 sont considérés comme étant des démocraties imparfaites, ce qui est le cas pour la Tunisie.

Cependant faudrait-il noter que depuis 2016, la Tunisie continue d'améliorer son score au niveau de la lutte contre la corruption, bien que ceci se fasse lentement comme le montre le graphique suivant :

Evolution du score de la Tunisie entre 2010 et 2019



D'après ce graphique et après une régression entre 2011 -2015, la Tunisie est sur une courbe ascendante depuis 2016, date à partir de laquelle elle a adopté un certain nombre de lois anticorruption (loi sur l'accès à l'information, loi sur la protection des dénonciateurs et loi sur l'enrichissement illicite).

En somme, le score enregistré pendant les 4 dernières années n'a pas considérablement évolué et ce, malgré les progrès enregistrés dans la législation de la lutte contre la corruption à travers les lois récentes pour protéger les dénonciateurs et améliorer l'accès à l'information, associés à un renforcement de la responsabilité sociale de la société civile. Il est à rappeler qu'après la révolution, la Tunisie s'est inscrite dans une démarche de transparence et de lutte contre la corruption à travers divers lois et instances et organes de contrôle.

Certes, la guerre annoncée contre la corruption a permis à la Tunisie d'améliorer son classement et lui a attribué beaucoup d'acquis mais elle a, toutefois, généré un manque de confiance des citoyens envers le gouvernement, d'une part, et entre acteurs politiques, d'autre part.

En effet, en Tunisie et malgré cette nouvelle démarche, plusieurs facteurs se sont réunis pour donner lieu à la corruption et au contournement de la loi. Ainsi, dans le domaine légal, beaucoup de lois sont obsolètes et d'autres sont inefficaces ou mêmes inexistantes. A titre d'exemple, les lois organisant l'économie sont trop complexes et souvent d'un temps révolu ce qui pousse les acteurs économiques à les détourner. De même, les barrières sont multiples et d'une complexité encourageant l'évasion et le contournement de la loi et les autorisations d'importations requises par le ministère du commerce en sont l'exemple.

Toujours au niveau législatif, on note l'application continue de certains textes de loi qui datent de la période post indépendance ou, même, de la période coloniale. Ces lois qui gèrent certains secteurs, sont dépassées et favorisent la mauvaise gestion des fonds et des ressources publiques, ce qui peut être identifié de corruption légalisée. On peut en citer par l'exemple le décret de 1948 qui autorise l'exploitation des sites pétroliers découverts sans licence supplémentaire et le décret de 1949 permettant d'exploiter les domaines salins tunisiens contre le paiement d'une redevance calculée au prix le plus bas du barème général pour l'exploitation des terres de l'Etat tunisien.

A côté de ces anciennes lois, beaucoup de nouvelles lois ne sont pas adaptées aux exigences de cette époque et à la volonté de rompre avec la corruption. On peut en citer la circulaire de la BCT n°2018-07 du 30/7/2018 qui concerne les procédures et les conditions nécessaires d'obtention d'autorisation pour ouvrir un bureau de change. Ce texte ne permet pas de contourner le phénomène de change dans le marché noir qui prolifère dans le pays, vu que les conditions requises ne peuvent pas être acceptées et respectées surtout dans les régions où les bureaux de change clandestins sont très nombreux tels que Ben Guerdène, et Tunis (Bab Bhar) et où ces conditions ne sont pas remplies par la quasi-totalité de ceux qui pratiquent le change illégalement.

Selon la Banque Centrale Tunisienne, le volume de devises circulant dans l'informel, dépasse le montant de 3 milliards de dinars. De ce fait, autoriser les tunisiens à ouvrir des comptes bancaires en devises peut contribuer à résoudre ce problème surtout que cette interdiction ne peut que favoriser le contournement de la loi vu que les demandes de transfert des devises pour les hommes d'affaire par exemple peuvent aller jusqu'à 6 mois.

De ce fait, la Tunisie est appelée à accélérer le développement des législations en les adaptant au nouveau contexte économique du pays pour qu'elles puissent jouer à plein leur rôle dans la lutte contre la corruption. Cependant, il faut garantir que cette guerre contre la corruption ne

se transforme pas en une arme à double tranchant qui peut causer des dégâts pour l'administration tunisienne.

Faudrait-il mentionner, à ce titre, que suite à des accusations à tort dans certaines administrations, les fonctionnaires sont de plus en plus réticents et prennent de moins en moins d'initiative par peur d'être accusés de corruption. Ce qui fait que beaucoup de procédures administratives prennent un temps beaucoup plus long qu'elles nécessitent. A titre d'exemple, une autorisation de bâtir qui nécessite 4 mois selon Doing Business peut prendre jusqu'à un an.

Conclusion :

« La corruption effrite la démocratie et produit un cercle vicieux en sapant les institutions démocratiques. En effet, plus ces institutions sont faibles, moins elles sont en mesure de contrôler la corruption », déclare Transparency.

De ce fait et d'après tout ce qui précède, toutes les nations, même les plus démocratiques et les plus riches ne sont pas épargnées de ce fléau. La Tunisie, quant à elle, doit fournir davantage d'effort en la matière et doit mettre toutes ses ressources à la disposition des organes de contrôle et d'institutions démocratiques afin d'améliorer son classement et, par là, son image dans le monde. De même elle doit veiller à garantir l'indépendance de la justice et des organismes de contrôle du secteur public (achèvement de la mise en place de la Cour constitutionnelle) et aussi à promouvoir le rôle des tribunaux pour qu'ils se prononcent sur les affaires de corruption.

En gros, et comme le stipule Transparency International, tous les gouvernements sont appelés à :

- promouvoir les institutions chargées de maintenir l'équilibre des pouvoirs et veiller à ce qu'elles puissent fonctionner librement ;
- veiller à la mise en œuvre pratique et effective de toute législation visant à lutter contre la corruption ;
- soutenir les organisations non gouvernementales qui sont un relais en matière politique et assurent un suivi des dépenses et des actions publiques ;
- assurer la liberté d'expression et la liberté des médias ainsi que la sécurité des journalistes de telle sorte qu'ils puissent travailler sans faire l'objet d'intimidation et de harcèlement.

Annexes

Méthodologie de calcul de l'IPC

La méthodologie utilisée pour calculer l'IPC suit quatre étapes fondamentales : la sélection des données sources, le rééchantillonnage des données sources, l'agrégation des données rééchantillonnées et enfin la déclaration d'une mesure d'incertitude. Le processus de calcul intègre également un mécanisme strict de contrôle de la qualité qui consiste en une collecte parallèle de données indépendantes et en des calculs effectués par deux chercheurs internes et deux conseillers universitaires sans affiliation à Transparency International.

L'indice se situe sur une échelle de zéro (très corrompu) à 100 (très propre). L'IPC s'appuie sur 13 sources de données qui saisissent l'évaluation par des experts et des chefs d'entreprise d'un certain nombre de comportements corrompus dans le secteur public, y compris :

- Le versement de pots-de-vin ;
- Le détournement de fonds publics ;
- L'utilisation du pouvoir public pour des fins privées ;
- Le népotisme dans la fonction publique ;
- La captation de l'Etat.

Certaines sources examinent également les mécanismes disponibles pour prévenir la corruption dans un pays, telles que :

- la capacité du gouvernement à faire appliquer des mécanismes d'intégrité ;
- la poursuite en justice efficace des fonctionnaires corrompus ;
- la paperasserie et le fardeau bureaucratique excessif ;
- l'existence de lois pertinentes sur la divulgation financière, la prévention des conflits d'intérêts et l'accès aux informations ;
- la protection juridique des lanceurs d'alerte, des journalistes et des enquêteurs.